

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 20 MARS 2026**

N°006_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16/03/2026
DATE D’AFFICHAGE :
16/03/2026**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents :12

Absent :

Ayant donné procuration : 3

OBJET : Délibération relative à la création des postes d’adjoints

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt, à dix-neuf heures trente-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire du mois de mars sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de Mme Magali FERRAT en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Karim FERAH, Magali FERRAT, Alexandre HAYEK, Emma LEON, Stella REYNAUD, Julia RIGAMONTI, Marie-José RUIZ, Morgane VERBE et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : M. Alain BEDOS donne pouvoir à Mme Emma LEON, Edouard DILLIES donne pouvoir à M. Thierry DELESCLUSE, Marie-Line LISI donne pouvoir à Marie José RUIZ

Absents : 0

Mme La maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d’adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d’adjoints ne peut pas excéder 30 % de l’effectif légal du conseil municipal, arrondi à l’entier inférieur.

L’effectif légal du conseil municipal de La Bastidonne étant de 15 membres, le nombre maximum d’adjoints au maire est de 4.

Visas :

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-2,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d’adjoints appelés à siéger,

CONSIDÉRANT que l’article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d’adjoints à 30% maximum de l’effectif total du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Madame La Maire propose au Conseil Municipal d’approuver la création de 4 postes d’adjoints,

Au vu de ce qui précède, oui l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE :**

► **APPROUVE** la création de 4 postes d’adjoints



La Secrétaire de séance,
Magali FERRAT.

Fait à La Bastidonne,
Le 20 mars 2026.